

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST
 Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
 Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
 DES DELIBERATIONS DU
 CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

AFFAIRE 2025_C_149V2

NOMINATION DES CENSEURS DE LA CIREST POUR LA SOCIETE O2LEST

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE DEUX OCTOBRE, le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Communautaire, la séance a été ouverte sous la présidence de **Monsieur Patrice SELLY**.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **26/09/2025**.

Le nombre des membres en exercice est **48**.

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
32	9	7	41

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Dominique PANAMBALOM, Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Madame Sidoleine PAPAYA, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Elodie PRAUD, Monsieur Mario MOREAU, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean Yannick RAMIN, Madame Stéphanie POINY TOPLAN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Jimmy COUPOU, Monsieur Jean Marie VIRAPOULLE, Madame Marie Lise CHANE TO, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Jean Claude FENELON, Monsieur Augustin CAZAL, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean Louis VITAL, Madame Valentine SERRANO, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Bertrand PICARD

ETAIENT ABSENTS :

Madame Sabrina DIJOUX, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Moussa SAÏD, Monsieur Jean Stéphane SOUPRAMANIEN, Madame Michèle MARIAYE, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Daniel GONTHIER

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Madame Sonia ALBUFFY donne procuration à Monsieur Johnny PAYET, Madame Anne CANAGUY donne procuration à Monsieur Bertrand PICARD, Monsieur Laurent RAMASSAMY donne procuration à Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Catherine Anne PAYET donne procuration à Madame Stéphanie POINY TOPLAN, Monsieur Gilles NAZE donne procuration à Madame Isabelle PERMACAONDIN, Monsieur Bruno ROBERT donne procuration à Madame Sylvie PAYET, Madame Sophie AUDIFAX-LEBON donne procuration à Monsieur Jean Louis VITAL, Madame Lorraine MERGY donne procuration à Monsieur Jeannick ATCHAPA, Madame Cindy SOUCANE donne procuration à Monsieur Dominique PANAMBALOM

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrice BOULEVART qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

AFFAIRE - 2025_C_149V2

NOMINATION DES CENSEURS DE LA CIREST POUR LA SOCIETE O2LEST

Le Président rappelle que dans le cadre de la concession multi-services des services publics eau potable et assainissement, il est demandé au concessionnaire de créer une société dédiée à l'exécution du contrat.

En effet, pour faciliter le contrôle des engagements souscrits et permettre à la Collectivité d'avoir comme interlocuteur unique une seule entité juridique, le Concessionnaire s'est engagé à affecter au contrat une société dédiée postérieurement à la signature du contrat, dont le siège social est situé dans le ressort territorial de la Collectivité et dont l'objet social sera exclusivement réservé à l'exécution du contrat.

A ce titre, et afin de renforcer la transparence dans la gestion de cette structure dédiée, les statuts de la société dédiée stipulent la nomination d'un ou plusieurs censeurs, représentants de la Collectivité, qui siègent – sans en être membres à voix délibérative – à tous les conseils d'administration et les assemblées générales des actionnaires (ordinaires et extraordinaires) de la société dédiée, disposant à ce titre des mêmes droits d'information que les administrateurs et les actionnaires.

Les censeurs ne perçoivent aucune rémunération au titre de leurs fonctions.

Il est ainsi proposé de désigner nominativement en qualité de censeurs pour la CIREST au sein de la société dédiée O2LEST :

- La vice-présidente déléguée aux compétences de l'eau et de l'assainissement ;
 - 1 représentant pour chaque commune du territoire de la CIREST.
-
- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-33 ;
 - **VU** le contrat de concession des services publics eau potable et assainissement attribué à la société CISE par délibération n°2025-C-029 en date du 13 mars 2025, notifié le 03 avril 2025 et plus particulièrement son article 1.2.

Considérant,

- qu'il est nécessaire que soit représenté en qualité de censeurs au sein de la société dédiée O2LEST le ou les élu(e)s délégué(e)s à l'eau et à l'assainissement ;
- qu'il est nécessaire que soit représenté en qualité de censeurs au sein de la société dédiée O2LEST, un représentant de chaque commune du territoire.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 41 « Pour »,

- **DE DESIGNER** les censeurs au sein de la société dédiée O2LEST à l'exécution du contrat de concession des services publics eau potable et assainissement de la CIREST comme suit :
 - Mme Sonia ALBUFFY Sonia en qualité de vice-présidente déléguee à l'eau et l'assainissement ;
 - M. Yannick RAMIN en qualité de représentant pour la commune de Saint André ;
 - M. Bruno ROBERT en qualité de représentant pour la commune de Saint Benoit ;
 - M. Jeannick ATCHAPA en qualité de représentant pour la commune de Bras Panon ;
 - Mme Sidoleine PAPAYA en qualité de représentant pour la commune de Salazie ;
 - M. Dominique PANAMBALOM en qualité de représentant pour la commune de Sainte Rose ;
 - M. Johnny PAYET en qualité de représentant pour la commune de la Plaine des Palmistes ;
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Saint Benoît,

**Pour extrait conforme ,
Le président de la CIREST**

Le ou la secrétaire de séance
Monsieur Patrice BOULEVART

Patrice SELLY